



Sécurité ferroviaire: dix vérificateurs de plus, mais pas plus de vérifications sur le terrain Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 246

LE DEVOIR, LE JEUDI 30 OCTOBRE 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

INTERNET

Ottawa songe à punir la glorification du terrorisme

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le crime de pensée terroriste pourrait bien être instauré au Canada. Le ministre de la Justice, Peter MacKay, a confirmé la rumeur voulant que le gouvernement conservateur songe à ériger en infraction le fait de glorifier un attentat sur Internet. Mais déjà, les commissaires à la protection de la vie privée au Canada mettent en garde Ottawa contre la tentation d'aller trop loin au nom de la sécurité.

Tout en insistant sur le fait que la décision n'est pas encore prise, le ministre MacKay a offert un avant-goût de ce qu'il avait en tête pour donner suite à la fusillade au parlement. «Oui, il n'y a aucun doute que ce genre de matériel est souvent utilisé pour recruter, pour inciter et — je n'aime pas ce mot — glorifier, a expliqué M. MacKay. Nous regardons d'autres juridictions, la Grande-Bretagne en particulier.



Peter MacKay

Ils ont une législation que nous étudions.»

Le ministre fait probablement référence au Terrorism Act de 2006. Dans cette loi consultée par *Le Devoir*, on lit qu'il est criminel «de publier des encouragements directs ou indirects à la perpétration, préparation ou instigation d'actes terroristes». Sont considérées comme de tels encouragements les «déclarations qui glorifient la perpétration ou la préparation (que ce soit dans le passé, le futur ou de manière générale) de tels actes ou crimes». Il est aussi écrit dans cette loi britannique que les déclarations interdites sont celles pouvant être comprises par le public comme «l'invitant à imiter les actes glorifiés».

Mais où tracer la ligne entre la criminalisation d'un geste et la criminalisation d'une pensée? Le ministre estime qu'il faut établir des «normes objectives, par exemple déterminer si le matériel en question est en retrait ou s'il va plus

VOIR PAGE A 8 : TERRORISME

ÉTUDE

À la congestion des urgences correspond une hausse de la mortalité

ISABELLE PARÉ

La congestion dans les urgences est clairement associée à une hausse de la mortalité, démontre la plus vaste étude épidémiologique réalisée à ce sujet au Québec. Pour chaque épisode de pointe forçant l'urgence à dépasser de 10% sa capacité moyenne de patients admis, on note une hausse de 3% des décès et des réadmissions à l'hôpital.

Publiée dans le numéro d'octobre d'*Academic Emergency Medicine*, cette étude se fonde sur les données obtenues de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) concernant 1,3 million de visites réalisées dans 42 urgences du Québec en 2005. Cosignée notamment par l'épidémiologiste Jane McCusker et le Dr Alain Vadeboncoeur, chef du service de médecine d'urgence à l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), cette recherche établit une relation claire entre les périodes de congestion à l'urgence et les effets indésirables sur la santé des patients, jusqu'à 30 jours après leur admission.

En croisant les taux de décès avec l'achalandage moyen des urgences, on a observé que

VOIR PAGE A 8 : URGENCES

RÉFORME DE LA SANTÉ

Vent de colère chez les anglophones

La communauté pourrait s'adresser à la justice pour défendre ses établissements

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

L'abolition de 22 des 23 établissements de santé anglophones du Québec qui découle du projet de loi 10 de Gaétan Barrette soulève l'ire de la communauté anglophone, déterminée à défendre ses institutions jusque devant les tribunaux.

Les hôpitaux anglophones ne fermeront pas, mais la communauté craint que la perte de leur gouvernance locale ne soit que la première étape vers leur marginalisation.

En entrevue éditoriale avec *Le Devoir*, «oui», affirment des leaders de la communauté, ils porteront leur cause devant les tribunaux en dernier re-

cours. Pour l'heure, un vent de mobilisation se lève. Appels aux députés, pétitions, dénonciations sur la place publique, interpellation du premier ministre Philippe Couillard, tous les moyens seront mis en place, dit Sara Saber-Freedman. La prési-

VOIR PAGE A 8 : ANGLOPHONES

DES RENFORTS POUR LES KURDES DE KOBANÉ



ILYAS AKENGIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Une Kurde a fait le signe de la victoire au moment où des milliers d'habitants ont accueilli en Turquie l'un des deux convois de combattants kurdes irakiens (peshmergas) arrivés mercredi pour aller prêter main-forte aux Kurdes syriens défendant la ville de Kobané. Pendant ce moment, des rebelles de l'Armée syrienne libre sont entrés en Syrie depuis la Turquie pour aller eux aussi combattre les djihadistes. Page B 5

ALBERTA

Les « otages » de Fort McMurray

Des autochtones n'ont d'autre choix que de travailler dans l'industrie des sables bitumineux, à l'encontre de leurs valeurs

LAURA PELLETIER

à Fort McMurray

Parmi les 17 000 travailleurs d'origine autochtone qui œuvrent dans l'industrie des sables bitumineux au Canada, plusieurs s'opposent à ce type d'exploitation qui va à l'encontre de leurs valeurs culturelles. Ces emplois sont toutefois les seuls disponibles dans leur région, à un point tel que les défenseurs des autochtones qualifient ces travailleurs d'«otages économiques».

«J'entends ces histoires tout le temps; des gens qui me disent: j'aimerais avoir un autre emploi, mais je ne peux pas», relate Randall Benson, entrepreneur albertain d'origine métisse et crie qui a lui-même travaillé pour cette industrie.

M. Benson raconte qu'étant originaire de Fort McMurray, c'était son «destin» de travailler pour l'industrie gazière ou pétrolière. «Toute ma famille y travaille.» Après le secondaire,



JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

Après la chute du commerce de la fourrure dans les années 1980, l'industrie des sables bitumineux a servi de bouée de sauvetage à plusieurs communautés autochtones de la région de Fort McMurray.

VOIR PAGE A 8 : ALBERTA

AUJOURD'HUI



Actualités · Ebola: le personnel médical étranger appelé à intervenir en Afrique malgré les risques. Page A 4

Le monde · L'activité de l'aviation militaire russe met l'OTAN en état d'alerte. Page B 5

Avis légaux B 4 Petites Décès B 6 annonces B 6 Météo A 4 Sudoku B 3 Mots croisés B 3 Télévision ... B 7



ACTUALITÉS

Montréal forcée d'investir 2,6 milliards pour retaper ses infrastructures

JEANNE CORRIVEAU

Montréal a du rattrapage à faire pour remettre en état ses infrastructures décrépies. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 présenté mercredi par l'administration Coderre prévoit des investissements totalisant 4,5 milliards pour les trois prochaines années. Plus de la moitié de ces sommes, soit plus de 2,6 milliards, sera consacrée aux infrastructures routières et souterraines.

Les autres investissements viseront l'entretien des actifs et la réalisation de projets dans un éventail de domaines, dont la sécurité publique (55 millions), le développement durable (114 millions) et les espaces verts (495 millions).

Mais ce n'est pas parce que ces travaux sont annoncés à coups de millions de dollars qu'ils se concrétiseront nécessairement. En 2013, seuls 39,1 % des travaux planifiés avaient été réalisés, notamment parce que les certifications requises par l'Autorité des marchés financiers pour les sous-traitants avaient ralenti la cadence des travaux.

Des risques

Le maire Denis Coderre souhaite hausser de 25 % les travaux réalisés l'an prochain. L'augmentation du nombre de chantiers survient alors que l'administration s'est engagée dans une opération de réduction de ses effectifs. Pour réaliser tous ces travaux, la Ville devra inévitablement recourir à l'expertise externe.

Questionné sur les risques auxquels s'exposait la Ville face à la corruption et la collusion, le maire Coderre a rétorqué que l'administration s'était dotée de meilleurs outils pour se protéger. Il a cité la création du poste d'inspecteur général et la mise en place d'indicateurs de performance. « On a augmenté de 1200 le nombre de professionnels à la Ville en 10 ans, mais ça n'a pas empêché les problèmes qu'on a vécus », a-t-il fait valoir.

Le 350^e

Le PTI prévoit également une somme de plus de 300 millions de dollars pour les legs du 350^e anniversaire de Montréal. Parmi ces projets figurent les promenades riveraines et la rénovation de la place des Nations au parc Jean-Drapeau (53,2 millions), le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (48 millions) et l'aménagement des abords du métro Champ-de-Mars (35,7 millions).

L'opposition à l'Hôtel de Ville voit dans le PTI présenté par l'administration Coderre une « occasion ratée », car Montréal disposait d'une marge de manœuvre importante cette année en raison d'une capacité d'emprunt plus élevée. « Il y a du béton et de l'asphalte en masse. Je sais que les Montréalais sont écaillés des nids-de-poule, mais est-ce que ce n'était pas l'occasion rêvée de faire un projet structurant en habitation ou en transport en commun ? » s'est demandé le chef de Projet Montréal, Luc Ferrandez.

Le Devoir

CONFLITS D'INTÉRÊTS

PKP ridiculise les allégations

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le député de Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, a tourné en ridicule les allégations de conflits d'intérêts faites par ses adversaires politiques. Il soutient avoir défendu l'« intérêt général » dans toutes ses interventions à l'Assemblée nationale — y compris lorsqu'il a appelé le gouvernement libéral à rehausser les crédits d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle ou encore à assurer le maintien de Vision Globale au Québec — ce qui le met à l'abri de toute accusation de conflits d'intérêts.

« Quand vous agissez dans l'intérêt général, il n'y en a pas de conflit d'intérêts », a affirmé le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie lors d'un imprromptu de presse mardi après-midi.

L'actionnaire de contrôle de Québecor ne regrette « pas du tout » d'être monté au créneau afin d'inciter le ministre Jean-Denis Girard à surseoir à sa décision de réduire le crédit d'impôt offert aux acteurs de l'industrie cinématographique et télévisuelle, et ce, même si Québecor bénéficie indirectement de cet incitatif fiscal. « Je fais mon travail de porte-parole [en] économie. [...] Je n'ai aucun bénéfice personnel », a-t-il insisté.

PKP s'est contenté de rappeler la « position historique » du PQ, a soutenu le leader parlementaire de l'opposition officielle, Agnès Maltais. « Ça ne va pas, non ! » s'est-elle exclamée, courroucée de voir la nouvelle controverse éclaboussant l'élu de Saint-Jérôme faire ombre aux faux pas éthiques des libéraux dans les médias. « Je n'en viens pas ! »



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

M. Péladeau croit que toute personne qui agit dans « l'intérêt général » est à l'abri des conflits d'intérêts.

Agnès Maltais proposera une commission

Le leader de l'opposition officielle, Agnès Maltais, a acquiescé à l'idée mercredi soir de confier à la Commission des institutions la tâche de circonscrire, à l'aide d'experts, les enjeux de liberté de presse liés à la présence d'un propriétaire de médias à l'Assemblée nationale, selon des informations colligées par *Le Devoir*. Elle sollicitera l'appui du caucus péquiste jeudi matin. Le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a dit mercredi soir avoir « identifié » avec ses homologues des autres partis politiques une « piste [de solution] ». « Il y a encore un peu de travail de recherche et de réflexion à faire », a-t-il précisé.

Le candidat pressenti à la chef-ferie du Parti québécois promet de revenir à la charge si nécessaire. « [Si on se fie à la CAQ et au PLQ] je ne pourrais pas parler [par exemple] d'éducation parce qu'on va m'accuser d'avoir des enfants. Je vais toujours être en conflit d'intérêts », a-t-il lancé.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a appelé PKP à la raison. « Il ne faut pas exagérer », a-t-il affirmé, souli-

gnant la présence de « beaucoup de dossiers qui ne touchent pas l'entreprise Québecor » en matière d'économie. M. Legault s'est dit étonné de voir le chef intérimaire du PQ, Stéphane Bédard, ou les prétendants à la succession de Pauline Marois rester les bras croisés face à l'« incompréhension » du code d'éthique et de déontologie affichée par l'élu de Saint-Jérôme. « [C'est la] loi du silence au PQ. [...] On n'a pas le

droit de critiquer Monsieur Péladeau », a-t-il suggéré.

Obsédés et obnubilés

La CAQ et le PLQ sont « obsédés » par M. Péladeau, tandis que les médias sont « obnubilés » par ses faits et gestes, a rétorqué le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard. Au PQ, « il n'y a personne qui prend l'éthique à la légère », et ce, contrairement au PLQ où les séjours au pouvoir ont été marqués par des « post-its » et des « cochonneries », a-t-il soutenu.

PKP fait les frais d'un traitement médiatique injuste, a déploré le député de Bertrand, Claude Cousineau. « Ça va trop loin cette affaire-là », a-t-il dit à la presse.

« Ça va prendre combien d'erreurs pour que l'on constate qu'il y a un problème [du côté du PQ] ? » a quant à lui affirmé le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier.

Le Devoir

Éthique: le grand patron de l'informatique choisi par le ministre Coiteux démissionne

MARTIN OUELLET

à Québec

Un mois et demi après avoir été nommé par le gouvernement Couillard, le grand patron de l'informatique au Québec, Jean-Guy Lemieux, abandonne ses fonctions.

Les apparences de conflit d'intérêts ont coûté son poste à M. Lemieux, qui a remis sa démission mercredi au président du Conseil du trésor, Martin Coiteux.

« Le mandat que je confie, que le gouvernement confie à la personne qui dirige les projets informatiques, est un mandat de redressement extrêmement ambitieux. Pour cela, la personne qui dirige a besoin d'avoir toute la confiance nécessaire pour exercer sa tâche. Compte tenu des apparences de conflit d'intérêts, M. Lemieux m'a offert ce matin sa démission, démission que j'ai acceptée », a déclaré le ministre Coiteux à l'Assemblée nationale.

Entraîné dans le tourbillon de la controverse, M. Lemieux a conclu qu'il ne jouissait pas d'un niveau de confiance requis pour exercer ses fonctions, a précisé un peu plus tard le ministre en point de presse. « M. Lemieux a jugé qu'il n'était pas en mesure de s'acquitter de cette tâche parce qu'il avait un problème de confiance, pas seulement la confiance que je pouvais avoir envers lui, mais la confiance de l'ensemble des Québécois », a-t-il dit.

M. Lemieux est le frère de Claude Lemieux, vice-président à Québec de CGI

Nommé président-directeur général du Centre de services partagés du Québec et dirigeant principal de l'information (DPI) le 17 septembre, M. Lemieux avait pour mandat de conseiller le gouvernement en matière d'acquisitions en informatique. Les responsabilités associées à cette fonction sont lourdes: Québec dépense 3 milliards par an en projets informatiques.

Or M. Lemieux est le frère de Claude Lemieux, vice-président à Québec de la firme informatique CGI, l'un des principaux fournisseurs de l'État avec des contrats de dizaines de millions de dollars par année.

Le ministre Coiteux, qui avait jusqu'ici défendu la nomination de M. Lemieux tout en sachant que son frère était au service de CGI, a évoqué un « fait nouveau » pour justifier le départ du haut fonctionnaire.

« Au cours des 24 dernières heures, j'ai appris qu'au moment où il était à la RAMQ, il n'avait pas déclaré de manière officielle sa situation par rapport à son frère à CGI. [...] Disons que ça ajoute à la perception d'apparence de conflit d'intérêts », a-t-il souligné.

Comme il s'agit d'un fonctionnaire bénéficiant de la sécurité d'emploi, M. Lemieux sera reclassé ailleurs dans la fonction publique. Ses émoluments sont de 197 032 \$ par année.

La Presse canadienne

Jian Ghomeshi: Elizabeth May regrette sa réaction

Toronto — Elizabeth May affirme qu'elle était « ébranlée » par la récente fusillade au parlement lorsqu'elle a envoyé une série de « twitts » dans lesquels elle prenait la défense de Jian Ghomeshi. Dimanche, après que l'animateur évincé de la CBC eut mis en ligne une déclaration sur Facebook affirmant qu'il avait été renvoyé pour son « comportement sexuel », la chef du Parti vert a écrit sur Twitter qu'elle trouvait Jian « fantastique ». Elle a ajouté que la vie privée de l'animateur ne regardait personne. Après que ses commentaires eurent généré un torrent de critiques, M^{me} May a diffusé une déclaration disant qu'elle n'avait pas encore lu le reportage du quotidien *Toronto Star*, qui relatait des entrevues avec trois femmes qui alléguent que l'animateur a été physiquement violent avec elles, sans leur consentement, lors d'activités sexuelles et avant celles-ci.

La Presse canadienne

Acte « terroriste »: Mulcair se montre prudent

Le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, refuse toujours de qualifier d'acte terroriste la fusillade survenue à Ottawa il y a une semaine. À ses yeux, il est encore prématuré de tirer cette conclusion, et ce, même si la GRC a affirmé dimanche que l'assassin du caporal Nathan Cirillo était animé par des motifs « idéologiques » et « politiques » et qu'il s'agissait, par conséquent, d'un acte terroriste. « On voit évidemment [que le tireur a posé] un acte criminel, on voit quelque chose qui avait pour objectif de provoquer le type de réaction que nous avons eue », a exposé le chef du Nouveau Parti démocratique. Mais de là à parler de « terrorisme », il y a un pas important que Thomas Mulcair n'est pas prêt à franchir. Le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, a pour sa part dit mercredi faire confiance à l'analyse des forces policières.

La Presse canadienne

CEIC: le système avant les individus

L'expert sur les questions éthiques Daniel Weinstock a demandé mercredi à la commission Charbonneau de ne pas chercher que des individus comme coupables des stratagèmes qui ont été mis au jour devant elle. Le professeur de l'Université McGill lui a conseillé de s'attarder au dysfonctionnement des institutions, qui a fait que de telles personnes ont pu occuper des fonctions stratégiques. Il a convenu que le public québécois réclamait que les personnes coupables soient punies et qu'« énormément de pression » était mise sur la Commission pour qu'elle cible des individus qui ont eu des comportements répréhensibles. Mais il a soutenu que si on se limitait à cerner les individus, les problèmes ne seront pas réglés de façon durable. « Le climat social par rapport à ce dossier est tel que je me demande si nous ne devons pas passer par une phase de tolérance zéro », a-t-il dit.

La Presse canadienne



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION DÈS LE 4 NOVEMBRE

ACTUALITÉS

Troisième prise!



MICHEL DAVID

Il était écrit dans le ciel que le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, finirait par abandonner ses velléités d'octroyer un diplôme collégial au rabais aux étudiants qui sont incapables de répondre aux exigences en français, voire à les exempter carrément d'examen. Encore que l'« exception de l'exception » qu'il voudrait permettre demeure très discutable.

Un sixième sens empêche généralement les bons politiciens de se mettre les pieds dans les plats, même quand ils doivent commenter à chaud un dossier qui leur est plus ou moins familier. Il ne fait pas de doute que M. Bolduc aime sincèrement son métier, mais il a malheureusement le réflexe inverse.

Commander un rapport est souvent une façon d'évacuer un problème, mais ce n'est pas parce qu'il formule des recommandations que celles-ci doivent automatiquement être acceptées, comme la ministre de la Culture, Hélène David, l'a bien démontré dans le cas des conservatoires en région.

M. Bolduc avait eu la chance d'atterrir à la Santé au moment où les questions d'éthique et d'intégrité commençaient à monopoliser l'opinion publique, ce qui lui a évité de se retrouver sur la sellette aussi fréquemment que ses prédécesseurs. Durant tout son mandat, il a toutefois été identifié comme un excellent candidat à un éventuel remaniement ministériel, mais Jean Charest ne savait pas trop par qui le remplacer, ni quoi faire de lui. Philippe Couillard n'aura peut-être pas cette patience.

Depuis son arrivée au ministère de l'Éducation, tout le monde a été en mesure de constater que M. Bolduc y est aussi à l'aise qu'un chien dans un jeu de quilles. Malheureusement, l'éducation n'est pas un jeu et la bonne volonté, si grande soit-elle, ne peut pas remplacer le jugement. Il n'est pas normal qu'un tollé doive toujours le ramener au bon sens.



Après le cafouillage sur les bibliothèques scolaires, qui a semé un premier doute sur ses aptitudes, la pitoyable histoire de la prime de 215 000\$, qui a soulevé de sérieuses questions sur son sens de l'éthique, le dernier faux pas au sujet du diplôme collégial constitue la troisième prise qui entraîne normalement le retrait. Le député d'Orford et ancien recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, avait sans doute déçu à l'Éducation, mais il avait été renvoyé sur les banquettes arrière pour bien moins que cela.

Au moment où le réseau de l'éducation semble se diriger vers une (autre) période de chambardement causée par le redressement budgétaire en cours, quelqu'un devra faire en sorte que l'essentiel soit préservé. M. Bolduc a-t-il le discernement nécessaire et un poids politique suffisant pour tenir tête à son opiniâtre collègue du Conseil du trésor, qui paraît déterminé à faire en sorte que le grand ménage n'épargne personne?

Dans une récente entrevue au *Devoir*, M. Bolduc ne tarissait pas d'éloges sur le système d'éducation québécois, dont les quelques imperfections ne justifieraient pas les inquiétants bouleversements que le réseau de la santé s'appête à vivre sous la férule de Gaëtan Barrette, mais il est clair que tous ne sont pas de cet avis au gouvernement.



Plusieurs ont poussé un soupir de soulagement en apprenant que M. Bolduc n'avait pas l'intention de transposer sa « méthode Toyota » dans les écoles, même s'il entend se donner le pouvoir de mettre sous tutelle les écoles qui seraient jugées « déficientes ».

Se présentant lui-même comme un « décentralisateur » convaincu de l'utilité des commissions scolaires, il croit avoir convaincu le premier ministre qu'il suffira d'apporter quelques améliorations au système, mais M. Couillard a montré dans le passé sa remarquable aptitude à revenir soudainement sur des positions qu'il avait pourtant défendues avec une grande énergie.

Il y a moins de trois ans, il affirmait que les pouvoirs du ministre de la Santé étaient déjà trop étendus et que la gestion du réseau de la santé devrait être confiée à une société d'État indépendante afin d'éviter tout risque de politisation. Ce qui ne l'a pas empêché d'autoriser M. Barrette à présenter un projet de loi qui entrainera une concentration des pouvoirs sans précédent dans les mains du ministre.

On peut facilement comprendre le scepticisme des commissions scolaires. Même en admettant que M. Bolduc soit bien le décentralisateur qu'il prétend être, il n'y a rien de très rassurant à devoir s'appuyer sur un ministre à l'avenir aussi incertain.

Dans l'immédiat, le porte-parole de la CAQ, Jean-François Roberge, a sans doute raison: en cette période de compressions, le gouvernement serait bien fou de se priver de boucs émissaires aussi commodes. Pour la suite des choses, qui sait? M. Bolduc a démontré que même un médecin peut passer de la Santé à l'Éducation.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le gouvernement instaure un nombre de freins minimal à appliquer selon la taille des convois.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Plus de vérifications, mais pas sur les voies

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral serre une nouvelle fois la vis aux compagnies ferroviaires pour tenter de corriger les lacunes qui lui ont été reprochées au lendemain de la tragédie de Lac-Mégantic. Minimum de freins à appliquer, révision de la formation du personnel et contrôle des normes de sécurité des compagnies ont été annoncés par le ministre des Transports mercredi. Un bon début, mais c'est tout le système de surveillance de l'industrie qui doit être revu, selon un expert et l'opposition.

Le Bureau de la sécurité des transports n'y avait pas été de main morte en reprochant au fédéral d'avoir fait preuve de laxisme en ne surveillant pas suffisamment les ferroviaires comme la Montreal, Maine & Atlantic (MMA), responsable de l'accident qui a fait 47 morts à Lac-Mégantic en juillet 2013. Ottawa a annoncé sa troisième série de correctifs mercredi.

Transport Canada embauchera dix nouveaux vérificateurs à l'échelle du pays, qui seront dépêchés dans les bureaux des ferroviaires qui opèrent au Canada pour y vérifier les systèmes de gestion de la sécurité prévus par les patrons. Ces contrôles seront aussi plus fréquents. Chez les transporteurs de pétrole, ce sera une vérification par année. Là où les risques sont moins élevés, ce sera tous les trois à cinq ans. S'il y a manquement, il y aura sanction. Des amendes pouvant atteindre 250 000\$ sont prévues.

Il s'agit d'une « augmentation substantielle » du nombre de vérificateurs, a fait valoir la ministre Lisa

Raït sans toutefois préciser le nombre de vérificateurs qui travaillent pour le fédéral à l'heure actuelle.

Qu'en est-il des inspecteurs, qui surveillent sur le terrain l'état des voies ferrées ou des locomotives et wagons-citernes qui transitent au pays? Il y en a une centaine et si le ministre souhaite en recruter davantage, il a « les ressources nécessaires dans ses budgets », a rétorqué M^{me} Raït.

Or, de l'avis de Jacques Vandersleyen, recruter de nouveaux vérificateurs qui consulteront les livres des compagnies ne changera rien s'il n'y a pas davantage d'inspections sur le terrain. « Ce n'est pas une question de réglementation, c'est une question d'application de cette réglementation », a analysé cet expert de l'industrie ferroviaire. L'accident de Lac-Mégantic est le résultat d'une « faute professionnelle grave » de la MMA et de son conducteur Thomas Harding, a-t-il affirmé au *Devoir*. L'annonce d'Ottawa « ne changera pas grand-chose au système d'autorégulation ».

Une critique reprise par le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, qui estime que tout ce système doit être revu. Les changements de la ministre sont « un pas dans la bonne direction ». « C'est le gouvernement qui devrait inspecter les chemins de fer, pas la compagnie qui envoie un rapport », a-t-il cependant martelé.

Lac-Mégantic en veut plus

Transports Canada surveillera par ailleurs la formation qu'offrent les ferroviaires à leur personnel. Les entreprises devront fournir leur plan d'enseignement au fédéral d'ici deux semaines et Ottawa pourrait leur ordonner d'y apporter des correctifs.

Les compagnies doivent aussi appliquer dès maintenant un nombre minimal de freins à main aux locomotives laissées sans surveillance. Ce nombre dépendra de la taille du convoi. Les entreprises devront s'assurer d'immobiliser ces trains en les garant sur une voie munie de dérailleurs ou sur un terrain concave. Le BST avait conclu que M. Harding n'a pas agi de façon suffisamment prudente au convoi qui a entamé une course folle avant d'exploser au cœur de Lac-Mégantic.

La mairesse de la petite ville estrienne a salué le « grand pas » de M^{me} Raït, « mais il reste encore du travail à faire ». Colette Roy-Laroche réclame de surcroît que les trains stationnés à Nantes, au haut de la pente qui mène à Lac-Mégantic, ne soient plus du tout laissés sans surveillance. Les ferroviaires ont beau croire que leur convoi est en excellente condition, « tout problème mécanique peut survenir », a-t-elle fait valoir au *Devoir*. La ministre n'a pas refusé, la mairesse ne perd pas espoir. M^{me} Roy-Laroche souhaite également que les municipalités puissent vérifier si les compagnies qui opèrent chez elles font bel et bien l'objet de vérifications du fédéral.

Dernière modification d'Ottawa, la classification des matières dangereuses chargées sur les trains du pays fera l'objet d'une « campagne d'inspections ciblées ». Le pétrole qui a ravagé Lac-Mégantic avait été mal identifié, étiqueté comme étant moins volatile qu'il ne l'était.

Le Devoir

Lire aussi • Un mot: pétrole. Un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. Page A 6

ASSURANCE-EMPLOI

Une réforme qui « décourage », conclut un rapport

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Décourageante et stigmatisante: la réforme de l'assurance-emploi menée par le gouvernement conservateur a tout pour inciter les chômeurs à ne pas avoir recours au système ou à ne pas contester le refus de leur dossier, conclut une étude menée par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un mouvement militant.

« L'ensemble des éléments [introduits par la réforme] est susceptible de décourager les prestataires et de les amener à renoncer aux recours théoriquement mis à leur disposition », indiquent les auteurs de l'étude — un professeur de droit (Martin Gallié), un de ses étudiants ainsi que Marie-Hélène Arruda, porte-parole du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE). Leur rapport sera dévoilé ce jeudi.

Les auteurs ont passé la dernière année à étudier la teneur de la réforme entrée en vigueur en janvier 2013. Ils dressent au final une longue liste de critiques

contre tous les grands éléments de la réforme: création de catégories de prestataires, nouvelle définition de ce qu'est un « emploi convenable », système de contestation remodelé (le Tribunal de la sécurité sociale, TSS), les décisions d'Ottawa n'ont pas été prises dans l'intérêt des chômeurs, suggère-t-on.

Honte

Ils dénoncent notamment le ton employé par le gouvernement dans ce dossier. « Mettre

Les auteurs pensent que le gouvernement [...] veut « susciter la honte chez les prestataires »

l'accent sur la responsabilité des chômeurs pour expliquer le chômage et la précarité a pour conséquence de stigmatiser ces derniers et de masquer les dysfonctionnements d'un régime de moins en moins accessible et protecteur », dit-on.

Les auteurs pensent que le gouvernement, par cette « stigmatisation », veut « susciter la honte chez les prestataires et limiter ainsi la de-

mande de prestations ».

Concernant le TSS, l'étude affirme que le tribunal administratif a une structure d'appel plus compliquée que l'ancien système des conseils arbitraux.

On évoque comme exemple la nouvelle étape de la révision obligatoire — où la Commission de l'assurance-emploi étudie sa propre décision initiale, sans que le chômeur ait pu consulter son dossier pour se justifier —, les délais indéfinis pour rendre des décisions, la diminution des audiences en personne, la publication partielle de la jurisprudence... « Il n'y a strictement rien de positif avec le TSS », dit Marie-Hélène Arruda.

Le nouveau mécanisme de contestation des décisions en est un où « l'accessibilité et l'efficacité des voies de recours sont réduites, privant encore plus de gens de leurs droits aux prestations et les poussant à accepter n'importe quel emploi, faute d'autres sources de revenus », soutient le document.

Le Devoir

LOGEMENTS ABORDABLES

Un effort de 46 \$ pour réduire l'itinérance

Un investissement de 46\$ additionnels par Canadien pour le logement abordable pourrait réduire l'itinérance de manière importante, selon un nouveau rapport de recherche.

Des chercheurs de l'Université York et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance soulignent que les programmes d'intervention existants ne peuvent régler totalement le problème si les sans-abri qui réussissent à quitter la rue ou les refuges n'ont pas les moyens de se loger convenablement.

Leur rapport annuel sur l'état de l'itinérance au Canada a été publié mercredi.

Le directeur de l'Observatoire canadien sur l'itinérance et un des principaux auteurs de l'étude, Stephen Gaetz, estime qu'avec un surplus budgétaire à l'horizon pour le gouvernement fédéral, il est temps de revenir à une époque où l'argent du gouvernement était investi directement dans la construction de logements abordables.

Selon lui, un tel investissement contribuerait non seulement à mettre fin à l'itinérance chronique, mais aiderait également plusieurs milliers de Canadiens qui risquent de se retrouver un jour sans abri.

On estime que 235 000 Canadiens vivent l'itinérance chaque année, ce qui représente un coût de 7 milliards par an pour les Canadiens. Malgré des investissements fédéraux prévus de 2 milliards, le nombre d'itinérants à l'échelle nationale ne diminue pas, indique le rapport.

L'étude établit un lien entre l'augmentation de l'itinérance au Canada et le retrait de l'investissement fédéral dans les logements, y compris une réduction de 46% de l'investissement fédéral dans les logements abordables au cours des 25 dernières années.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Ebola : le personnel soignant étranger
sommé d'intervenir malgré les risquesUn chercheur australien soutient dans *Nature* que la panique est contre-productive

ISABELLE SOKOLNICKA

Dans un article paru mardi dans la revue scientifique *Nature*, Tim Inglis, microbiologiste à la University of Western Australia, défend l'opinion selon laquelle la contamination éventuelle de personnel médical serait un prix acceptable à payer pour contrer l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

«Les pays développés ne doivent pas avoir peur d'envoyer leur personnel médical pour combattre l'Ebola, a-t-il soutenu. Ce sont des scientifiques dont nous avons besoin en première ligne. Le risque en vaut la peine.»

Selon M. Inglis, la crainte et la panique véhiculées par les médias autour de l'épidémie d'Ebola mettraient en péril une intervention internationale efficace. Il cite en exemple la frilosité de son propre pays, l'Australie.

La panique est injustifiée et contre-productive, puisque les cas isolés d'Ebola qui apparaîtraient en sol australien sauraient être traités efficacement, croit-il, le pays possédant les ressources et les installations nécessaires pour minimiser le risque de transmission secondaire et donc de propagation du virus.

Le discours de Tim Inglis rejoint ceux du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et du président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, tous deux en tournée en Afrique de l'Ouest.

«Nous avons besoin d'urgence que davantage d'équipes médicales étrangères formées se déploient dans la région», a martelé Ban Ki-moon mardi. «Nous allons avoir besoin d'un flux continu d'au moins 5000 membres du personnel de santé d'en dehors de la région», avec des rotations régulières, a insisté le président de la Banque mondiale, se disant «très inquiet de savoir où les trouver, compte tenu du facteur peur à l'œuvre en beaucoup d'endroits».

Fermeture décriée

Malgré une aide versée de 18 millions pour lutter contre l'Ebola, le gouvernement du premier ministre australien Tony Abbott refuse toujours d'envoyer du personnel médical en Afrique de l'Ouest. M. Abbott vient aussi d'annoncer mardi la fermeture des frontières australiennes aux émigrés d'Afrique de l'Ouest.



FABRICE COFFRINI AGENCE FRANCE-PRESSE

À Genève, des médecins se préparent à partir pour les pays africains touchés par l'épidémie.

La propagation ralentit au Liberia

Le nombre de nouveaux cas de fièvre Ebola a diminué au Liberia, le pays le plus touché par l'épidémie, mais il est prématuré d'affirmer que la maladie recule, a souligné mercredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Le nombre des nouveaux cas diminue» dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, a déclaré le responsable de la réponse opérationnelle de l'OMS, le docteur Bruce Aylward. Mais il s'est dit «terrifié que l'information soit mal interprétée» et que l'on croie qu'«Ebola est sous contrôle» au Liberia. Aux États-Unis, le secrétaire américain à la Défense, Chuck Hagel, a décidé mercredi de placer tous les soldats américains en quarantaine pendant 21 jours dès leur retour de mission en Afrique de l'Ouest, où ils participent à la lutte contre l'épidémie. L'OMS devait très prochainement publier un nouveau bilan de l'épidémie avec un nombre total de cas aux alentours de 13 700, a précisé le Dr Aylward. Il n'a pas voulu donner le nombre des morts, mais a précisé que, sur les 13 676 cas recensés dans les trois pays les plus touchés, 6535 ont été dénombrés au Liberia, 5235 en Sierra Leone et 1906 en Guinée. Cette augmentation par rapport aux plus de 10 000 cas recensés dans le bilan précédent est due à la prise en compte d'anciens cas non comptabilisés.

Agence France-Presse

Cette décision est vivement critiquée par Médecins sans frontières, la Croix-Rouge et l'Association médicale australienne.

La conseillère principale en santé pour La Croix-Rouge en Sierra Leone, Amanda McClelland, s'est dite étonnée, mais surtout embarrassée par le manque d'intervention de l'Australie dans la crise de l'Ebola.

«Je demande à des chauffeurs de taxi et à des étudiants de faire face à Ebola, alors que le gouvernement australien refuse d'envoyer des infirmiers et des méde-

cons qui ont 16 ans de scolarité», a déclaré M^{me} McClelland dans une entrevue accordée mercredi au réseau de télévision australien ABC.

La peur et la paranoïa qui freinent présentement l'intervention de personnel étranger pourraient à long terme être très nuisibles à l'Occident, selon le microbiologiste Tim Inglis. Il met en garde contre le retrait des pays occidentaux derrière leurs frontières et appelle à une intervention immédiate.

«Dans six mois, dit-il, la me-

nace du virus Ebola pour les habitants des États-Unis, de l'Australie et des autres pays occidentaux sera beaucoup plus importante.»

Risque d'exportation

Comme l'explique M. Inglis, les modèles mathématiques prédisent que les transmissions du virus Ebola vont se poursuivre pendant encore plusieurs mois, des mois pendant lesquels le risque d'exportation du virus à l'étranger ainsi que le risque d'une mutation du virus vont continuer d'augmenter.

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a exprimé mardi la même inquiétude: «Plus longtemps l'épidémie fait rage, plus grand est le risque d'une propagation à d'autres pays.»

Le Mali, pays voisin de la Guinée, a en effet enregistré son premier cas d'Ebola la semaine dernière. Une petite fille de deux ans qui était atteinte du virus est décédée vendredi.

Tim Inglis suggère également dans son article l'utilisation de laboratoires mobiles afin de pouvoir effectuer des tests rapidement en bordure des zones d'épidémie, là où de nouveaux cas d'infection ont le plus de probabilité d'apparaître. Une approche qui permettrait, selon le chercheur, de contrôler la progression de l'épidémie.

Le Devoir

LOBBYISME

L'industrie accuse
le Commissaire de mal
expliquer les règles

BRIAN MYLES

Le commissaire au lobbyisme, François Casgrain, s'attire de nouveau les foudres de l'industrie.

L'Association québécoise des lobbyistes (AQL) reproche à deux représentants du commissaire d'avoir fait récemment des omissions importantes dans leurs présentations au cabinet du premier ministre et dans une vingtaine de ministères sur la portée de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Le Commissaire au lobbyisme donne une interprétation restrictive de la loi. Dans ses présentations assistées par ordinateur, l'organisme omet de mentionner que la loi accorde des délais d'inscription au registre de 30 jours (pour un lobbyiste-conseil) et de 60 jours (pour un lobbyiste d'organisation).

L'AQL tient au maintien de ces délais d'inscription. Selon Mathieu Santerre, président du regroupement, il serait irréaliste et contre-productif d'exiger que les lobbyistes s'inscrivent au registre dès la prise de contact initiale avec un titulaire de charge publique. Cette façon de faire aurait pour effet «de restreindre l'accès aux institutions», estime M. Santerre.

Or le commissaire Casgrain pense l'exact contraire. Il a recommandé au gouvernement du Québec d'abolir ces délais et de forcer les lobbyistes à s'inscrire au registre avant le début de leurs activités de lobbyisme.

«Il devrait se garder une petite gêne et distinguer ses revendications pour modifier la loi et la loi telle qu'elle est», lance Mathieu Santerre.

Plainte prématurée?

Le président de l'AQL a écrit au commissaire Casgrain et au ministre responsable des institutions démocratiques, Jean-Marc Fournier, pour se plaindre de la situation.

L'association s'attend à ce que le Commissaire au lobbyisme fasse preuve de transparence et de neutralité dans ses séances d'information aux titulaires de charges publiques.

Dans une lettre obtenue par *Le Devoir*, M^e Casgrain a assuré M. Santerre que toutes les informations pertinentes sur la loi actuelle, incluant les délais applicables, étaient communiquées aux titulaires de charges publiques.

«Un simple contact téléphonique de votre part auprès de nous aurait permis de vous rassurer à ce sujet et aurait évité d'effectuer les inférences que vous avez faites et d'alerter inutilement le ministre à l'égard d'une problématique qui n'existe pas», écrit M^e Casgrain.

Toutes les informations, y compris les délais d'inscription, sont abordées lors des présentations, a assuré Daniel Labonté, conseiller en communication pour le Commissaire au lobbyisme.

M. Labonté a invité l'AQL à ne pas se fier exclusivement aux présentations assistées par ordinateur du commissaire pour porter un jugement définitif sur son travail.

«Dans un "Power Point", on y va avec l'essentiel. On ne va pas surcharger la présentation», dit-il.

Affrontement

C'est le deuxième démêlé en moins d'un mois entre Mathieu Santerre et François Casgrain. L'AQL a dénoncé le «manque de rigueur» de François Casgrain lors de son témoignage à la commission Charbonneau. Mathieu Santerre a notamment reproché au commissaire d'avoir donné «des impressions trompeuses» de la réalité sur le nombre d'entreprises de construction inscrites au registre.

Les deux hommes devaient rétablir les ponts lors d'un entretien en tête-à-tête mercredi. La rencontre a été annulée après que l'AQL eut communiqué par écrit ses nouvelles doléances.

Cette querelle est annonciatrice de changements dans cette industrie. Les lobbyistes regroupés au sein de l'AQL ont l'intention de faire entendre leur voix dans le débat public et d'agir en chiens de garde face aux pouvoirs dévolus au Commissaire.

Le Devoir

On reconstruit Montréal.
Vous faites partie
des plans.

Osez voir Montréal d'un nouvel œil.
Proposez des actions avant le 31 octobre.
Collaborez aux chantiers : jevoismtl.com

LE DEVOIR fier partenaire
LIBRE DE PENSER

je  mtl

Météo Média

Lever du soleil: 7h31
Coucher du soleil: 17h45

MM utilise des données d'Environnement Canada

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 5/3	Var 10/0	Londres	Var 18/14	Var 19/14
Moncton	Sol 12/1	Sol 9/4	Los Angeles	Sol 26/18	Ave 23/17
Saint-Jean	Sol 12/1	Sol 9/3	Mexico	Var 21/12	Ave 20/12
Toronto	Var 9/5	Plu 1/1	New York	Sol 14/6	Sol 14/9
Vancouver	Plu 12/7	Plu 12/7	Paris	Var 19/11	Var 20/11
Winnipeg	Var 2/-5	Sol 3/-1	Tokyo	Plu 20/15	Nua 20/17

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 9	3	8/2	6/0	6/-1
Passages nuageux.	Ciel variable.	Plutôt nuageux.	Nuageux.	Passages nuageux.

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 8	1	7/2	5/1	5/-1
Passages nuageux.	Nuageux avec éclaircies.	Plutôt nuageux.	Nuageux.	Ciel variable.

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 8	0	6/1	6/-2	5/-2
Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.	Averses, pdp 60%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Généralement ensoleillé.

Soyez au courant du temps
qu'il fera dans 14 jours.
Consultez la tendance 14 jours.

Météo Média

ACTUALITÉS

MÉTRO

La STM gardera de vieilles voitures jusqu'en 2036

PHILIPPE ORFALI

Aux prises avec une situation financière difficile, la Société de transport de Montréal renonce à mettre au rancart sa deuxième génération de voitures de métro, du moins pour l'instant.

Plutôt que de prendre la route du musée comme prévu à partir de 2016, les quelque 425 MR-73 qui parcourent les lignes bleue et orange continueront de rouler jusqu'en 2036, a annoncé mercredi la STM.

Les MR-63, mises en service à partir de 1966, disparaîtront quant à eux progressivement à partir de 2016 comme prévu, au fur et à mesure qu'entrent en fonction les nouveaux trains AZUR commandés en 2010.

Le prolongement de la durée de vie des MR-73 coûtera seulement 108 millions de dollars sur 20 ans, contrairement au 1,9 milliard qu'aurait coûté leur remplacement par des voitures AZUR, selon la STM.

Plus fiables

Plusieurs réseaux de métro choisissent désormais de rénover leurs voitures pour en prolonger la durée de vie jusqu'à 60 ans, souligne le directeur général de la STM, Carl Desrosiers. En raison de fréquentes mises à jour des systèmes des voitures, celles-ci sont plus fiables et plus efficaces aujourd'hui qu'à leur entrée en fonction à temps pour les Olympiques de 1976, fait-il valoir.

Les MR-73 de la ligne orange seront déplacées sur la ligne verte, alors les nouveaux trains AZUR occuperont la ligne Côte-Vertu-Montmorency, la plus achalandée du réseau. La ligne verte, équipée de MR-63 à l'heure actuelle, héritera tout de même d'un train deux fois plus fiable que celui employé en ce moment.

Le Devoir



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Les propriétaires de l'immeuble adjacent au terrain, les Jardins de Coulonge, demandaient à la Cour supérieure d'annuler l'autorisation donnée au projet Woodfield par l'ex-ministre de la Culture Maka Kotto.

Boisé Woodfield : place aux condos

Après un jugement favorable, les promoteurs ont commencé la coupe sur le site de l'arrondissement historique de Sillery, à Québec

PHILIPPE ORFALI

Fin des procédures judiciaires dans le dossier du boisé Woodfield, dans l'arrondissement historique de Sillery, à Québec : le promoteur immobilier pourra raser une bonne partie des arbres présents sur le terrain afin d'y construire 65 condominiums haut de gamme, a tranché le tribunal.

Bilodeau Immobilier, qui mène le projet Woodfield-Sillery, n'aura pas tardé à agir : la décision à peine tombée, l'entreprise abattait certains arbres centenaires sur ce terrain situé à côté du cimetière Saint-Patrick, sur l'une des bandes de terrain qui font face au fleuve dans l'arrondissement historique de Sillery, ne laissant même pas la chance aux plaignants de faire appel de la décision.

« Les arbres sont déjà en train d'être coupés. C'est choquant, c'est un outrage au tribunal. On est déçus de ne pouvoir conserver ce boisé », déplore Johanne Elsener, d'Héri-

tage Québec, qui souhaitait la mise en valeur du site à des fins récréotouristiques.

Moins de patrimoine

Les propriétaires de l'immeuble adjacent au terrain, les Jardins de Coulonge, demandaient à la Cour supérieure d'annuler l'autorisation donnée au projet Woodfield par l'ex-ministre de la Culture Maka Kotto, en 2013. Comme de nombreux groupes de défense du patrimoine et de l'environnement, ils alléguaient que le ministre avait abusé de son pouvoir discrétionnaire en autorisant le projet, les fonctionnaires du ministère et le Conseil du patrimoine culturel du Québec lui ayant recommandé de rejeter le projet Woodfield parce qu'il ne respectait pas les orientations du ministère pour l'arrondissement historique.

Le jugement donne raison aux opposants du projet sur un élément : « une telle construction aurait pour effet d'amoin-drir la valeur patrimoniale du boisé, qui donne au lot sa va-

leur patrimoniale », écrit le juge Marc St-Pierre.

Mais sur le fond, M. Kotto avait tous les droits de prendre une telle décision, basée sur un avis de la Commission de la capitale nationale. « Il appert de cet avis que le site n'a pas de valeur patrimoniale importante; la commission tient compte de la présence d'autres espaces verts accessibles au public bordant le fleuve à proximité immédiate », conclut le juge.

Les 65 copropriétés pourraient accueillir leurs premiers occupants dès la fin de l'année 2015.

Le Devoir

UberX sous haute surveillance

Tout juste lancée, l'application mobile suscite la méfiance des élus et de l'industrie du taxi

JEANNE CORRIVEAU

À peine arrivé à Montréal, le service UberX a été qualifié de « concurrence déloyale » pour l'industrie du taxi par le ministre des Transports, Robert Poëti, qui prévient déjà que l'entreprise devra se plier aux règles qui encadrent le transport rémunéré.

« On est ouverts au covoiturage et on pense que c'est une sa-ge idée. Mais s'il s'agit d'une activité commerciale, il faut que les gens soient encadrés. Si c'est de la concurrence déloyale, ce n'est pas acceptable », a déclaré le ministre lors d'un entretien téléphonique.

M. Poëti dit avoir demandé à son ministère de procéder à des vérifications sur les opérations d'UberX afin d'éclaircir le flou juridique entourant ce service. L'entreprise ne pourra agir à sa guise, dit-il.

Le maire Denis Coderre, qui s'est entretenu avec le ministre Poëti mercredi matin, n'écarte pas la possibilité que des procédures judiciaires soient intentées contre l'entreprise comme cela s'est fait dans d'autres villes dans le monde. « On va regarder toutes les options, a-t-il dit. On ne peut pas arriver comme un cheveu sur la soupe et dire qu'on prend le contrôle de tout. [...] On a un cadre réglementaire qui nous régit ».

Un service qui dérange

Mercredi matin, l'application de covoiturage d'UberX, qui per-

met à des automobilistes de transporter des passagers contre rémunération, a été activée à Montréal. Uber, qui récolte 20% des revenus de chaque course, se targue d'offrir des tarifs en moyenne 30% moins élevés que le taxi conventionnel.

L'entreprise se défend de se livrer à des activités illégales. Directeur général d'Uber Montréal, Jean-Nicolas Guillemette décrit le service comme du « covoiturage citoyen » qui présente des avantages économiques, écologiques et sociaux.

L'entreprise se défend

de se livrer à des activités illégales

UberX ne concurrence pas le taxi, affirme-t-il, mais représente une option supplémentaire de transport au même titre que la voiture en libre-ser-

vice, Bixi ou l'autobus 747. « Nous, ce qu'on veut, c'est s'asseoir avec les autorités et s'assurer de développer une réglementation pour encadrer le covoiturage ».

M. Guillemette assure que le service est sécuritaire pour les usagers. Uber a recours à une firme privée qui procède à une vérification des antécédents criminels des conducteurs auprès des corps policiers.

L'industrie du taxi ne voit pas d'un bon œil l'arrivée d'UberX qui fait concurrence aux chauffeurs de taxi sans se plier aux mêmes contraintes. « C'est comme deux poids deux mesures », déplore Dory Saliba, président du Comité provincial de concertation pour le développement de l'industrie du taxi.

Le Devoir

PORT PÉTROLIER DE CACOUNA

Québec intimé de poursuivre TransCanada

PHILIPPE ORFALI

Québec doit tenter une poursuite contre la pétrolière TransCanada en raison de travaux effectués sans autorisation dans le secteur de Cacouna, affirmait des groupes environnementaux.

L'entreprise a effectué au printemps dernier des levés sismiques à la hauteur de Cacouna, dans l'habitat du béluga du Saint-Laurent. Ces levés géophysiques comportent l'émission de bruit à un niveau pouvant atteindre 215 décibels, selon le collectif environnementaliste, qui a déposé une plainte formelle en ce sens auprès du ministre de l'Environnement David Heurtel.

« On espérait que Québec poursuive l'entreprise [car] ces travaux ont un impact direct

sur les bélugas. Il est extrêmement important que Québec applique ses lois. Il ne peut abdiquer, il ne peut pas donner de passe-droit », a affirmé le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, en entrevue. Il n'a pas été possible de joindre le ministre Heurtel mercredi soir.

En outre, l'entreprise albertaine a indiqué mercredi qu'elle déposerait jeudi le dossier de demande d'autorisation du projet Oléoduc Énergie Est auprès de l'Office national de l'énergie du Canada. Si le projet est approuvé par l'Office, les travaux de construction pourraient commencer en 2016, pour une entrée en service prévue en 2018.

Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Animé par l'éditorialiste du Devoir,
ANTOINE ROBITAILLE

Écosse, Catalogne, Québec : l'indépendance est-elle dépassée ou encore d'actualité?



STÉPHANE DION
député fédéral du Parti libéral du Canada



JOSEPH FACAL
politologue et ancien ministre péquiste



MARIE BERNARD-MEUNIER
chercheuse et ancienne diplomate canadienne



PATRICK TAILLON
professeur agrégé de droit, Université Laval

5 NOVEMBRE 2014, À 19 H

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE – 2 Côte de la Fabrique, Québec
Réservez au 418 643-2158 – Prix : 12\$ (amis du musée 10\$)

aqeta.qc.ca



aqeta
Association québécoise des troubles d'apprentissage

québécois qui vivent avec des troubles d'apprentissage
Aidez plus de 800 000 personnes
Faites un don!

ÉDITORIAL

GESTION DES DÉCHETS DE VERRE

Consignez!

Vous triez patiemment vos déchets. Placez notamment le verre dans un bac bleu ou vert. Mais au bout du compte, celui-ci, depuis plusieurs mois, aboutit à l'endroit où il aurait fini sa vie si vous l'aviez paresseusement foutu à la poubelle: au centre d'enfouissement. Au mieux, votre municipalité devra payer pour «valoriser» le verre: en faire par exemple de la poudre pour filtre à piscine.

Il y a quelque chose qui cloche au pays de la collecte sélective des déchets en ce qui a trait au verre. Cette matière qu'on y ramasse, comme l'ont bien démontré des groupes écologistes (les Amis de la Terre et le Front commun pour la gestion écologique des déchets), ne peut même pas être recyclée parce que dans nos bacs, le verre se contamine; devient difficilement utilisable par des producteurs de verre recyclé. Pensons-y: la compagnie Owens Illinois à Montréal est même contrainte d'importer du verre pour assurer sa production! Des usines qui transformaient le verre, comme Klareco, ont fermé leur porte.

Cette situation est absurde. Par conséquent, des écologistes réclament qu'on instaure une consigne sur les bouteilles vendues et achetées à la Société des alcools du Québec pour régler une partie du problème et mieux utiliser la matière. La consigne a démontré depuis des décennies son efficacité. Elle donne une valeur à ce qu'autrement on qualifierait de déchet. L'incitatif est puissant et les taux de retour, de réutilisation des bouteilles consignées démontrent l'efficacité de ce système.



ANTOINE ROBITAILLE

En ce qui a trait à la récupération du verre, évidemment, quand il peut être consigné et réutilisé (on pense aux bouteilles de bière notamment), c'est l'idéal. Il s'agit du système le plus écologique. Si l'on retournait à la SAQ en masse nos bouteilles de vin et de spiritueux vides (dont le verre provient de dizaines de pays), les choses seraient sans doute plus complexes. Mais la matière ainsi récupérée aurait cependant plus de valeur que celle de nos bacs parce qu'elle ne serait pas contaminée. Des villes commencent à se rendre compte des avantages que représenterait pour elles la consigne des bouteilles de vin et spiritueux. La Ville de Québec, notamment, appuiera officiellement le principe d'une consigne sur les bouteilles de la SAQ.

Dans la dernière décennie, si la consigne avait été valorisée et si elle avait bénéficié du même type de soutien que la collecte sélective, nous aurions sans aucun doute aujourd'hui des systèmes de récupération et de recyclage du verre beaucoup plus efficaces. Ailleurs au Canada, des systèmes de consigne ont été implantés avec succès; certains fonctionneraient même à «coûts nuls», notamment en Ontario.

Or, les représentants des commerçants au détail luttent contre le principe de la consigne; préfèrent la collecte sélective des déchets. Dès qu'elles génèrent emballages, contenants, imprimés, les entreprises doivent, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (depuis le 1^{er} janvier 2013) assumer 100% des coûts nets de collecte sélective, du transport, du tri et du conditionnement. Cela représente un montant de 118 millions de dollars. Cet argent pourrait et devrait être utilisé sur un système plus efficace. Pourquoi pas une extension du principe de la consigne?

En 2012, le gouvernement Charest avait décidé de hausser de 5 à 10 cents la consigne (dite publique), cela fut annulé par la suite par le gouvernement Marois. Il fallait, disait-il, évaluer de manière objective l'efficacité comparée de la consigne et de la collecte sélective. Le mandat de faire cette étude a été donné en 2013 à un centre de recherche de l'Université Laval. Les résultats se font attendre. Espérons qu'ils seront assez clairs pour permettre une vraie amélioration de notre gestion du verre.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Un mot: pétrole

Ottawa annonce d'autres mesures pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire: l'embauche de dix inspecteurs chargés de vérifier si les compagnies appliquent leur propre «système de gestion de la sécurité»; l'imposition de normes pour l'utilisation des freins à main; l'obligation de mieux former les employés; des vérifications ciblées touchant l'étiquetage des produits et finalement, de nouvelles études pour déterminer les propriétés de ce pétrole brut plus explosif qu'on le croyait.

Depuis l'accident de Lac-Mégantic et surtout depuis la publication du rapport du Bureau de la sécurité des transports (BST), Ottawa a multiplié les annonces pour rassurer la population.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Tant mieux! Car les constats du BST mettaient en évidence les nombreuses lacunes de l'industrie et de la réglementation fédérale. Mais cet intérêt soudain pour la sécurité de la part des conservateurs trouve d'abord son explication dans l'importance nouvelle que revêt le train pour l'exportation du pétrole de l'Ouest.

Rappelons qu'entre 2009 et 2013, le nombre de wagons-citernes transportant du pétrole a grimpé de 500 000 à 160 000 sur les voies ferrées du pays. Une croissance qui ne se dément pas à cause des retards pris dans la construction de nouveaux pipelines.

Pour les compagnies ferroviaires, cela représente une part grandissante de leurs revenus. Or, pendant que les habitants des villes demandent qu'on ralentisse la vitesse des convois, le président du CP, Hunter Harrison, plaide pour une augmentation dans le but d'atteindre ses ambitieux objectifs de rentabilité à l'horizon 2020. Pour cet homme comme pour la ministre des Transports, Lisa Raitt, l'erreur humaine seule explique l'accident de Lac-Mégantic.

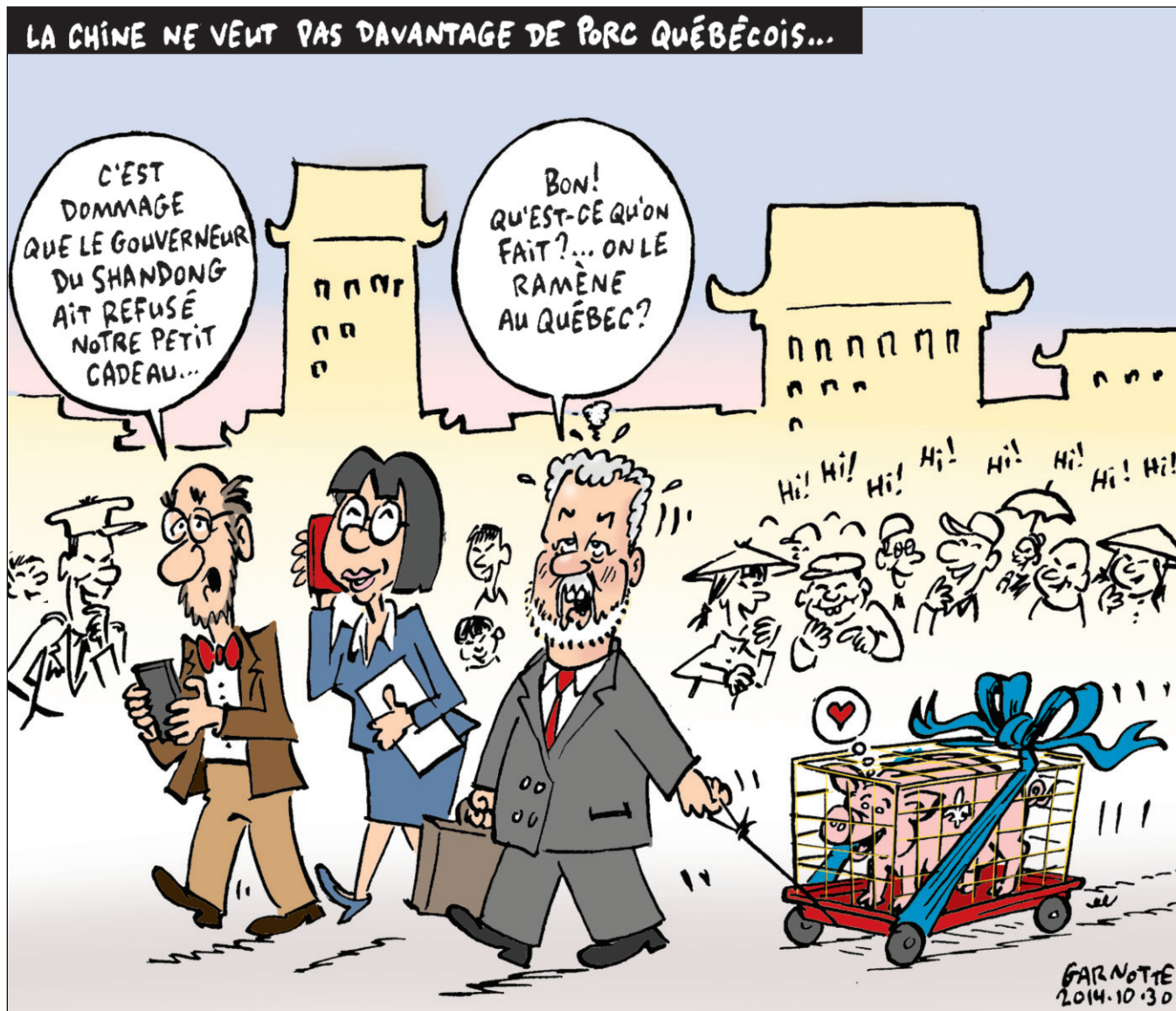
Ce qui nous amène à constater de nouveau que le Québec est sur le point de devenir la plaque tournante par laquelle transiteront bientôt des quantités astronomiques d'une variété de pétrole brut dont on ne connaît même pas toutes les propriétés et les risques pour l'environnement. Que ce soit par rail, par navire ou par pipeline, ce pétrole traversera le territoire du Québec sur des milliers de kilomètres pour le seul bénéfice des provinces de l'Ouest, du gouvernement fédéral, des pétrolières et de l'industrie ferroviaire.

Pendant ce temps, à Québec, le premier ministre Philippe Couillard plaide pour que le Québec contribue à sa façon au développement économique du Canada! Mais l'économie québécoise ne mérite-t-elle pas mieux que des transferts de pérennité en échange de cette participation forcée hautement risquée à ce Canada pétrolier? M. Couillard aurait-il un plan qu'il n'ose divulguer pour l'instant ou est-il vraiment aussi résigné qu'il y paraît devant cette industrie qui nous passe littéralement dessus?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Épreuve uniforme de français

Pendant plusieurs jours, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Yves Bolduc, a laissé planer la possibilité d'abolir l'épreuve uniforme de français, dont la réussite est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. En tant qu'enseignant de physique au collégial, je peux vous affirmer que l'envoi d'un tel message est désastreux pour la réussite des étudiants.

Le ministre a finalement mis de côté cette possibilité, mais en affirmant que des mesures exceptionnelles pourraient être mises de l'avant pour les étudiants avec des besoins particuliers (comme la dyslexie). J'aimerais informer le ministre que de telles mesures existent déjà. Les étudiants avec un diagnostic médical peuvent avoir plus de temps, jusqu'au double, lors des évaluations. Ils peuvent aussi avoir accès à des outils informatiques lors de la rédaction de textes en classe. Certains ont même la possibilité d'utiliser le logiciel correcteur Antidote lors de l'épreuve uniforme de français.

Ainsi, en plus d'ouvrir la porte au niveau vers le bas de l'éducation au Québec, le ministre transmet de fausses informations à la population. Il serait temps qu'il discute avec les personnes du milieu au lieu de lancer de faux débats. Un peu de faits dans une discussion est le fondement de toute décision éclairée.

Enfin, contrairement à ce qu'affirme le ministre, il n'existe pas de métier où la maîtrise du français n'est pas importante. Quoiqu'en tendant l'oreille, il semble que

le poste de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit le premier poste affichant cette caractéristique.

Alexis Gagné-LeBrun

Le 28 octobre 2014

Alexandre voit grand

Qu'il est rafraîchissant d'entendre les propos archilucides d'un Alexandre Cloutier en entrevue avec Marie-France Bazzo. Ils traitent des vrais bobos qui ont engendré une défaite écrasante. Alexandre voit grand: il lui faut évacuer le brouillard qui a trop enveloppé son parti. Lisée et Drainville continuent à souffler dessus. Mais voilà, PKP domine. Il peut aisément financer sa campagne. Seuls les militants auront droit de voter; il n'y aura pas de primaires. Bref, il y a matière à nous demander si le PQ sabote l'impératif d'une refondation. Il faut un sauveur, quitte à oublier qu'il fut un fossoyeur des droits fondamentaux de syndiqués de l'information? Cap sur le pouvoir, un point c'est tout? Et le flou sera perpétué? [...]

Carol Patch-Neveu

Montréal, le 28 octobre 2014

Goudronnés et plumés

Dimanche dernier, l'émission *Découvertes* présentait un inquiétant documentaire sur les catastrophes qui pourraient résulter de l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste à l'île d'Anticosti et en Gaspésie, en plus du passage de superpétroliers sur le fleuve Saint-Laurent. Marée noire, contamination des nappes phréatiques et des rivières, fuite *ad infinitum* de méthane (un puissant GES), destruc-

tion d'habitats halieutiques, anéantissement du tourisme, etc.

Mais rien de tout ça n'arrivera, nous rassure le gouvernement, car nous nous adopterons les «meilleures pratiques» et l'industrie de renchérir qu'elle s'autodisciplinera. Et si jamais un accident devait survenir, on nous assure que tout sera fait pour minimiser rapidement les conséquences. Si le passé et le présent sont garants du futur, nous aurons plutôt droit aux mêmes meilleures pratiques avec lesquelles sont pavées nos routes et construits nos viaducs et édifices, sous la non-surveillance d'organismes réglementaires en démantèlement.

A l'autodiscipline d'une industrie de l'extraction des ressources qui vient d'ajouter ce mois-ci, un 700^e site minier québécois à décontaminer à nos frais, l'entreprise ayant fermé ses portes sans n'avoir jamais versé un sou des 25,6 millions prévus pour la restauration du site. Et aux mesures de mitigation d'un Etat frappé d'austérité, qui n'a même jamais établi de plan pour la décontamination de ces sites. [...]

Si un accident devait survenir en Gaspésie, à Anticosti ou dans le fleuve, nos gouvernements invoqueraient la duperie et afficheraient la même surprise feinte de tout gouvernement quand il ouvre les livres comptables du précédent. [...] Le jovialisme pétrolier apparemment communicatif de M. Harper rejoint opportunément le fédéralisme de résignation adopté par M. Couillard. Alors, après être devenus la poubelle des autres grâce à nos sites d'enfouissement au rabais, prévoyons que nous serons dûment goudronnés et plumés à brève échéance!

Luc Le Blanc

Montréal, le 28 octobre 2014

LIBRE OPINION

La gauche face au groupe État islamique

JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL

Essayiste et candidat à la maîtrise en sciences des religions à l'Université Laval

CLAUDE SIMARD

Professeur retraité de l'Université Laval

Ils sont nombreux en Occident à tolérer silencieusement le groupe État islamique. Nous ne parlons pas ici des musulmans en général ayant gagné les pays européens ni des terroristes ayant attaqué la démocratie québécoise et canadienne dans les derniers jours. Nous parlons de ces milliers d'hommes et de femmes de chez nous qui condamnent avec émotion les frappes militaires en Irak.

Nous parlons de ceux et de celles qui voient dans ce enième conflit au Moyen-Orient la recrudescence d'un colonialisme, d'un impérialisme, d'un eurocentrisme. Nous parlons de cette gauche occidentale dont l'idéologie consiste actuellement à favoriser l'obscurantisme par un drôle de souci d'équité.

La vision qu'entretiennent la plupart

des gauchistes en Occident face au monde musulman est tout aussi caricaturale que la vision qu'en entretenaient George W. Bush et son équipe. Pour ces derniers, la terre d'Islam est diabolique, tout simplement. Pour la gauche, en général, elle est une bonne mère de famille tentant désespérément de sauver sa progéniture du viol collectif occidental. Deux constructions de l'Orient façonnées par des siècles de romantisme.

La gauche perçoit effectivement l'espace arabo-musulman comme une vaste terre de résistants pacifiques aux prises avec des impérialistes sanguinaires prêts à affamer des populations entières pour quelques gouttes de pétrole supplémentaires. Cette vision semble tellement enracinée que l'implantation d'un régime totalitaire et génocidaire en Irak ne saurait convaincre ces progressistes du bien-fondé d'une intervention armée.

Car le discours sur l'Orient demeure fabriqué — à droite comme à gauche — et c'est pourquoi le progressisme occidental n'échappe aucunement à la sécrétion de

ses propres fantasmes. Dans l'imaginaire de gauche, l'Afghane est une Pocahontas dont le pays est mis à feu et à sang par les compagnons de John Smith. Quelle importance si cette beauté exotique ne va pas à l'école? L'Orient est une terre chaleureuse dont la douceur de vivre devrait épargner à ses habitantes de se plier à la rude doctrine féministe.

Au Québec, au Canada, en France, plusieurs préféreraient donc combattre Daesh avec des sachets de lait en poudre et quelques denrées non périssables (ce qu'on appelle l'aide humanitaire). C'est ce que recommande d'ailleurs l'aspirant au poste de premier ministre du Canada Justin Trudeau.

Bref, l'Orient serait tellement miséreux qu'il ne pourrait être responsable de la manifestation de ses propres démons intérieurs. À la conception manichéenne des croisades s'est substituée la conception rose bonbon de l'Autre. La dernière à sans doute le mérite de ne pas s'en remettre à la violence. Elle n'en demeure pas moins stéréotypée et infantiliste.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La FPJQ dénonce l'élargissement du débat à toute la presse québécoise. Le cas PKP est particulier, et doit être évalué comme tel.

L'affaire PKP dérape!

Vous inventez un problème pour diluer l'importance du cas de l'actionnaire majoritaire de Québecor

PIERRE CRAIG

Président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec estime que toute la question de l'arrivée éventuelle du grand patron de presse Pierre Karl Peladeau à la chefferie du Parti québécois est en plein dérapage. Depuis le saut en politique de M. Peladeau, le débat porte sur le conflit d'intérêts dans lequel se trouve un politicien qui

contrôle 40% de l'information produite au Québec. Un politicien qui pourrait devenir chef d'un des deux plus importants partis politiques du Québec. De nombreuses voix, dont celles de la fédération que je préside, se sont élevées pour demander à monsieur Peladeau de se départir des actions qu'il possède dans les médias de Québecor pour éliminer ce conflit d'intérêts.

Mais voilà que depuis une semaine apparaît soudainement un énorme problème que personne n'avait vu jusque-là: tous les médias du Québec seraient potentiellement sous l'influence de leurs propriétaires qui pourraient exercer une forme de contrôle

sur leur contenu! C'est ce que j'appellerais un dérapage... contrôlé. «Dérapage» parce qu'on s'éloigne du conflit d'intérêts, bien réel, dans lequel se trouve Pierre Karl Peladeau. «Contrôlé» parce qu'on est en train de créer une forêt, bien artificielle, pour cacher l'arbre qu'est ce conflit d'intérêts. Comme dirait l'autre, s'il y avait un problème d'influence induite sur l'ensemble des médias du Québec... on le saurait!

Noyer le poisson

Le Parti québécois propose de créer un comité d'experts qui enquêterait et ferait rapport à l'Assemblée nationale sur ce problème de l'influence de tous

les patrons de presse sur le contenu de leurs médias. En langage clair, cela s'appelle vouloir noyer le poisson. Si André Desmarais, grand patron de *La Presse* et de six autres quotidiens majeurs de chez nous s'était porté candidat à la chefferie du Parti libéral du Québec, le PQ aurait dénoncé, avec raison, ce conflit d'intérêts. Et dans cette dénonciation, le PQ n'aurait certainement pas invoqué un problème généralisé à tous les médias québécois. La presse québécoise est libre. Elle est même très vigoureuse et alerte. La commission Charbonneau, créée à partir des reportages de journalistes courageux, tenaces et exempts de toute in-

fluence, en est le témoignage le plus éloquent.

La société québécoise fait face en ce moment à un problème bien concret: le plus grand baron de la presse du Québec sera éventuellement chef de parti et peut-être même premier ministre tout en conservant la propriété de son empire médiatique. Si vous, députés de tous les partis, ne voulez pas ou ne pouvez pas trouver de solutions à ce problème, dites-le clairement. Mais de grâce, n'allez pas inventer un problème là où il n'y en a pas pour diluer l'importance du conflit d'intérêts qui nous occupe ou pour vous sortir élégamment d'une situation dont vous ne savez plus que faire.

La qualité du français dans nos universités

EMILY BERGERON

Étudiante à l'Université Laval

Mes poils se hérissent, mes mains se crispent, tout comme lorsque j'entends le cri strident et désagréable que produit un couteau gratté contre le fond d'une assiette: «*quand* est-il de la sérotinine?» Je suis étudiante à l'Université Laval, et mes notes de cours, comme mes examens, abondent de perles comme celle-là. En voici quelques autres tout aussi délicieuses: «*l'approche psychanalytique s'est développé à l'extérieure de la psychiatrie*»; «*on diagnostic cinq garçons autistes pour une seule fille*»; «*les huit symptômes décrit ont été classés en trois catégories*»; «*ceci dépasser les objectifs du cours*».

Ce ne sont pas des erreurs subtiles sur l'usage du point-virgule ou l'emploi d'un anglicisme sémantique que je relève ici, mais plutôt des fautes d'orthographe et d'accord pour le moins manifestes. Mes yeux saignent. On me fait noter que le texte, malgré ses nombreuses bourdes, en demeure compréhensible. Certes. Mais qu'en est-il de l'intégrité de notre langue?

Il est, de mon avis, inacceptable qu'un établissement d'enseignement se soucie aussi peu de la qualité du français dans le matériel didactique qu'il produit et distribue. À mon sens, r e l e g u e r cette préoccupation au second rang revient à renoncer à notre langue et à notre culture, pourtant si riches.

Ce n'est pas l'apprentissage de l'anglais qui menace l'avenir du français

ne sont pas mutuellement exclusives —, mais plutôt la faible importance que l'on accorde à l'usage d'un français de qualité.

Fierté à chérir

Je m'aventure sur un autre front... Le rapport Demers, paru lundi dernier, a évoqué, entre autres possibilités, celle d'abolir l'épreuve uniforme de français dans les cégeps, en vue de hausser le taux de diplomation. J'espère sincèrement que les groupes de travail mis sur pied par le ministre Bolduc écarteront cette avenue avec diligence. Heureusement, le ministre a été déjà forcé de le faire. Plutôt que de diminuer les exigences requises pour l'obtention du diplôme d'études collégiales, il faut rehausser les mesures d'aide à l'apprentissage afin que les étudiants en difficulté acquièrent des compétences langagières de base.

«Le français est une belle langue!» s'exclame-t-on si souvent. C'est vrai. Mais à cela j'ajouterais que cet amour de notre langue naît du temps consacré à l'apprendre, à l'approfondir, à l'approfondir. On en goûte bien mieux les subtilités lorsqu'on la maîtrise: on prend alors d'autant plus plaisir à la faire briller dans nos écrits, à en agencer les mots pour créer des combinaisons qui sonnent doux, à en découvrir la tradition littéraire. Cette fierté du français, ne l'étouffons pas.

LA RÉPLIQUE > LE FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

La dévalorisation de quoi, au juste?

GUY DEMERS

Président du chantier sur l'offre de formation collégiale

Le problème de la maîtrise de la langue chez les étudiants n'est pas nouveau. C'est d'ailleurs une situation largement partagée par les systèmes d'éducation de plusieurs pays. Connus depuis de nombreuses années, ce problème suscite, à intervalles plus ou moins réguliers, débats et prises de position, mais, hélas, trop peu de solutions. Depuis les 20 dernières années, on observe une diversité croissante des profils d'étudiants. Les collèves tentent, à même des ressources limitées, d'offrir des services de soutien en vue de combler les lacunes éprouvées par un bon pourcentage d'étudiants au sujet de la maîtrise de la langue, et dont on accuse le premier cycle du secondaire d'être responsable.

La tentation est grande de regarder en amont du processus de formation pour trouver la cause de ce malaise et, finalement, déterminer le responsable. Pendant ce temps, des étudiants qui ont achevé l'essentiel d'un parcours de formation devant les conduire à l'exercice d'une profession reçoivent, à la

LE DÉCLENCHEUR

«*N'est-ce pas la faute du secondaire? Le rapport Demers se refuse explicitement à aborder cette cause probable des difficultés en maîtrise du français chez nous. Il préfère suggérer l'abolition d'un examen certes imparfait (trop facile, selon plusieurs!), mais qui représente au moins, depuis une vingtaine d'années, une source de motivation extérieure pour les étudiants.*» — Antoine Robitaille, *Le Devoir*, 27 octobre 2014

veille d'obtenir leur diplôme, un verdict cinglant: disqualifié! La logique qui conduit à de telles condamnations relève de celle que nous décrivons souvent en éducation, soit la logique de production. Au terme du processus de fabrication, le contrôle de la qualité repère la pièce défectueuse. Le verdict tombe: rejetée! Il y a cependant une très grande différence entre une chaîne de production et le processus de formation. Depuis trop longtemps, la preuve est faite que, sans aide, certains ne pourront tout simplement pas y arriver. Notre objectif en éducation demeure toujours le même: favoriser la réussite du plus grand nombre.

On essaie trop peu souvent de s'insérer dans les souliers des étudiants pour comprendre le processus qui conduit à la situation dont il est question ici. Faisons une tentative! Les étudiants qui se présentent aux

portes des collèves ont des profils extrêmement diversifiés. Il est reconnu depuis longtemps que plusieurs d'entre eux ont des lacunes importantes au regard de la maîtrise de la langue. Malgré ce handicap, et parfois après avoir fréquenté à quelques reprises un centre d'aide, plusieurs poursuivent leur parcours de formation, réussissent la majorité de leurs cours et commentent à anticiper le moment où ils obtiendront leur diplôme. Quelques mois avant la fin de leurs études, ils sont soumis à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement, qu'ils échouent. Une fois, deux fois, trois fois, quatre fois... après trois et le plus souvent quatre années de formation dans les programmes d'études techniques les plus exigeants. Mais que se passe-t-il dans la tête de ces étudiants que des échecs répétés affligent à la fin de leur parcours? À défaut d'avoir pu corriger ce handicap depuis le

tout début de leur formation collégiale, ils sont confrontés au désespoir de ne jamais pouvoir obtenir leur diplôme d'études collégiales pour lequel ils ont persévéré. Freinés devant le fil d'arrivée, ils abandonnent les études et viennent s'ajouter, un à un, à la horde des exclus du système d'éducation. Nous serions bien avisés de ne pas transformer le parcours scolaire de ces étudiants en miroir aux alouettes. Une société qui agit de la sorte prend de grands risques.

Adaptation

Comprenons-nous bien! Je ne favorise pas un nivellement par le bas. Je plaide en faveur de l'incontournable et nécessaire adaptation de notre système d'éducation à une situation qui, soyons réalistes, n'est pas sur le point de disparaître de notre réalité éducative. L'encadrement du système d'enseignement collégial a perdu beaucoup de souplesse. Il en aurait grandement besoin pour s'adapter à la multiplicité croissante des caractéristiques des étudiants qui, depuis encore trop peu d'années, réussissent à atteindre le premier niveau de l'enseignement supérieur québécois.

Ceux qui auront l'intérêt et la patience de lire nos deux rapports de janvier et de juin 2014 pourront constater à quel point

notre système d'enseignement collégial prend du retard, en comparaison de ceux d'autres provinces notamment. La rigidité de notre dispositif d'enseignement collégial paralyse toute tentative d'adaptation aux réalités contemporaines de notre société en mutation constante. De plus, dans le cas qui nous préoccupe ici, s'ajoute le tabou sur toute question au sujet de la langue au Québec. Une fois de plus, on reconnaît dans cet éditorial la réaction épidermique qui fait bifurquer sur le terrain infertile des émotions toute tentative de discuter objectivement des problèmes qui accablent notre système éducatif.

Plutôt que de brandir des épouvantails, ne devrait-on pas chercher à aborder, avec courage et sérénité, les possibles changements qui nous permettront de mieux soutenir la réussite éducative des jeunes qui nous confient leur projet de formation! Et de ce fait, contribuer à réduire l'inégalité des chances. Car, dans la situation que je rapporte, ce que nous dévalorisons depuis trop d'années, c'est l'étudiant en difficulté rendu en fin de parcours; rien à voir avec la dévalorisation du diplôme. C'est une question de nécessaire adaptation du système à une réalité qui renvoie à notre sens des responsabilités.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre internationale, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumais et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétariat); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PROMOTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

TERRORISME

SUIITE DE LA PAGE 1

loin, c'est-à-dire s'il est hors de l'Internet ou s'il contribue à la prolifération du terrorisme ou des conversions». En d'autres mots, trouver une glorification du terrorisme dans un journal intime version papier ne serait pas considéré du même œil que si ces mêmes pensées étaient affichées sur un mur Facebook.

Les préoccupations quant à la réponse éventuelle du gouvernement conservateur aux événements d'Ottawa et de Saint-Jean-sur-Richelieu se multiplient. La semaine dernière, l'Association canadienne des libertés civiles a rappelé les risques d'ériger en crime le fait de penser, plutôt que de faire, quelque chose. Mercredi, c'était au tour des commissaires canadiens à l'information et à la protection de la vie privée d'appeler le gouvernement à la prudence.

«La réaction à ces événements doit être posée et proportionnelle, et conçue de manière à préserver nos valeurs démocratiques fondamentales», dit la déclaration commune des commissaires provinciaux et fédéraux. Ils demandent que toute décision d'accorder de nouveaux pouvoirs soit «fondée sur des données factuelles» et que ces pouvoirs soient assortis de «mesures de contrôle efficaces».

En entrevue, le commissaire fédéral à la protection de la vie privée, Daniel Therrien, rappelle la réaction aux attentats du 11 septembre 2001. «Les outils ont été grandement accrues en 2001 et avant de les augmenter de nouveau, il y a une démonstration à faire que ces outils ne sont pas suffisants à l'heure actuelle», a expliqué M. Therrien.

Terrorisme ou pas?

Le chef du NPD, Thomas Mulcair, commence déjà à craindre ce qu'il qualifie de

«maximisation du soudain», une tentative d'exploiter l'émotivité découlant de la fusillade pour faire adopter des lois inquiétantes. «Est-ce qu'on tire profit en quelque sorte de cet événement pour ramener des lois qui pourraient restreindre sérieusement nos droits?» a-t-il demandé. Le premier ministre Stephen Harper a répondu «qu'on ne présume pas qu'il y a toujours une contradiction entre les droits et la sécurité».

Par ailleurs, un débat a toujours lieu quant à savoir s'il faut qualifier d'actes terroristes la fusillade d'Ottawa et les événements de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le gouvernement conservateur a fait son nid et estime que oui, tandis que l'opposition est divisée sur la question.

Du côté néodémocrate, il est clair que la fusillade ne constituait pas un acte terroriste, a expliqué Thomas Mulcair. «L'information qui est maintenant publiée me conforte dans mon choix de ne pas utiliser le mot "terrorisme" pour décrire l'événement qui a eu lieu ici. Cela n'enlève rien à l'horreur qui a eu lieu. Ça ne rend pas le geste moins criminel, mais je crois qu'il y a une distinction à faire et quand on regarde le passé de cet individu et ce qui se passait, l'utilisation de ce mot n'est pas appropriée.»

Chez les libéraux, la conclusion est différente. Le chef Justin Trudeau dit prendre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au mot. «J'ai dit plusieurs fois la semaine passée que j'attendais que les autorités appropriées fassent une détermination sur ce qui s'est passé avant d'utiliser ce mot. La GRC a dit que c'était du terrorisme: ça l'était.»

Quand M. Mulcair a soulevé cette distinction à la Chambre des communes, il a été rabroué par le premier ministre, qui a rappelé que rien n'empêchait une personne éprouvant des difficultés financières ou mentales d'être aussi «engagée dans des activités terro-

ristes djihadistes». «Nous ne pensons pas que ça aide les Canadiens de faire autre chose que de s'attaquer à ces questions directement, et d'y faire face pour ce qu'elles sont.» Il a obtenu une ovation de ses troupes.

Avec Marie Vastel
Le DevoirBe careful,
en anglais seulement

Lorsque la fusillade a éclaté à Ottawa mercredi passé, tous les fonctionnaires fédéraux présents dans un certain périmètre ont reçu le message de s'embarquer dans leurs bureaux et de rester loin des fenêtres. Seul hic: le message a été envoyé en *English only*. Le commissaire aux langues officielles est consterné. «J'avoue avoir été extrêmement déçu, la semaine passée, pendant la crise, de voir que le message d'alerte provenant du Centre des opérations du gouvernement était entièrement en anglais. J'ai été choqué de cela», a lancé Graham Fraser en comité parlementaire.

M. Fraser a révélé qu'il y a quelques mois, le centre avait annoncé que, par manque de ressources, il ne ferait plus ses annonces qu'en anglais. Devant les «remontrances» du commissaire, le centre avait fait marche arrière. «Cela s'est avéré être un échec», conclut M. Graham. Le député libéral Stéphane Dion se désole. «C'est un test très important du point de vue de la sécurité parce que quand on est sur un stress, on est moins bilingue, c'est humain. Imaginons l'inverse, si l'avertissement avait été servi seulement en français. Vous pouvez imaginer le chaos que ça aurait été.»

URGENCES

SUIITE DE LA PAGE 1

chaque débordement équivalant à 10% de leur capacité d'accueil faisait grimper de 3% la mortalité chez les patients admis. Dans l'échantillon retenu, plus de 3700 patients sont décédés dans les 30 jours suivant leur congé. Sur 677 475 visites effectuées dans les 42 urgences étudiées, 1,8% des patients placés sur civière sont décédés dans le mois suivant leur admission (plus de 13 000), plus de 67 000 ayant obtenu leur congé de l'urgence y sont retournés (12%) et plus de 11 000 de ces derniers (15%) ont dû être réadmis.

«Qu'on démontre scientifiquement que la congestion dans les urgences est associée à une hausse de la mortalité chez les patients, c'est majeur. Chaque 10% au-delà de la capacité entraîne une hausse additionnelle de 3% de décès.

Y a-t-il un lien direct de cause à effet? On ne peut l'affirmer, mais l'association, elle, est claire», soutient le Dr Vadeboncoeur.

Comme la congestion peut excéder 10% de l'achalandage moyen, on peut présumer que l'effet des périodes de pointe sur les décès et les réadmissions à l'urgence dépasse aussi par moments 3%.

Cet effet néfaste des débordements sur la sécurité des patients serait beaucoup plus marqué dans les urgences des grands hôpitaux urbains, soulignent les chercheurs, qui ont eu accès à des données «anonymisées» de la RAMQ. Impossible donc de savoir dans quels hôpitaux les congestions sont «associées» au plus grand nombre de décès. Chose certaine, ces chiffres montrent qu'«il faut régler une fois pour toutes le problème des congestions à l'urgence», estime le chef de l'urgence de l'ICM.

«On ne parle plus seulement d'attentes et d'inconforts. Si un médicament entraînait une hausse de 3% de décès chez les patients, il serait banni du marché. Or, le problème de la congestion des ur-

gences au Québec produit le même effet et ça fait des années que rien ne bouge», déplore-t-il.

Moins grande capacité à livrer des soins de qualité dans les délais requis, congés précipités: plusieurs facteurs peuvent expliquer l'impact délétère des congestions, avance le Dr Vadeboncoeur. «Une multitude de facteurs peuvent entrer en jeu quand une forte pression à l'urgence s'exerce pour libérer des lits.»

Ces résultats devraient inciter les gouvernements à cibler les hôpitaux nécessitant des interventions spécifiques, affirment les auteurs. «Cette recherche renforce les preuves selon lesquelles la congestion des urgences constitue une menace pour la santé des patients. L'octroi de congés doit être surveillé de près pour assurer une transition sécuritaire des patients vers la communauté. Des ressources communautaires seraient nécessaires pour suivre de près les patients à plus hauts risques.»

Le Devoir

ALBERTA

SUIITE DE LA PAGE 1

il a étudié l'ingénierie électrique au Northern Alberta Institute of Technology, puis a été employé au sein des entreprises Gulf Canada et Suncor.

Kyle Harrietha, directeur général de l'organisation Fort McMurray Metis, explique que «si tu veux devenir ingénieur spécialiste des installations d'énergie, tu sais que la formation sera disponible en Alberta et tu auras un emploi dès l'obtention de ton diplôme».

Il en va de même pour tous les emplois liés à l'exploitation pétrolière. Cette disponibilité de formation a «fait atteindre des sommets» au taux de diplomation des autochtones dans la région des sables bitumineux, comparativement à ailleurs au pays, ajoute le directeur général.

«Dès la 10^e année scolaire, les enfants font des stages au sein des entreprises de cette industrie. C'est presque leur seule possibilité [d'emploi] une fois qu'ils seront sur le marché du travail. Nous faisons de la mobilisation pour inciter le gouvernement albertain à offrir plus de choix de travail à ces communautés», dit Mike Hudema, pour expliquer l'expression «otages économiques», qu'il reprend d'Eriel Deranger, responsable des communications de la communauté autochtone chipewyan d'Athabasca.

L'industrie des sables bitumineux a d'ailleurs servi de bouée de sauvetage à plusieurs communautés, raconte Kyle Harrietha. «Avec la chute du commerce de la fourrure dans la région dans les années 1980, les nations autochtones ont perdu ce qui les faisait vivre. Leur seule opportunité de travail est devenue l'industrie gazière et pétrolière. Ça leur a apporté de la nourriture et un toit.»

Créer des emplois verts

L'argent ne suffit toutefois pas à convaincre les travailleurs de rester au sein d'une industrie qui ne leur plaît pas toujours. Randall Benson, par exemple, a rapidement quitté son emploi au sein de Suncor. «Je commençais à être déprimé. C'était certainement lié à ce que je devais faire au travail, qui allait à l'encontre de mes valeurs de protection de l'environnement.» Il ajoute que l'horaire de travail de 12 heures par jour était difficile à vivre.

L'entrepreneur avait constaté qu'il n'était pas le seul employé opposé à l'industrie. «Au sein de plusieurs entreprises, il y a de petits comités de travailleurs qui militent pour la création d'une



LAURA PELLETIER

L'entrepreneur Randall Benson, d'origine crie et métisse, a travaillé pour des entreprises d'exploitation de sables bitumineux avant de se tourner vers les énergies vertes.

politique albertaine des énergies renouvelables.»

C'est en tombant sur un magazine portant sur l'énergie solaire et éolienne que M. Benson a trouvé sa nouvelle voie. Grâce à un programme de l'entreprise Suncor, il a reçu une formation d'électricien, suivi des cours l'énergie solaire et fait des mentorats. En 2000, il a lancé sa propre entreprise, Gridworks Energy Group, qui vend des ensembles de panneaux solaires pour les ménages.

Avec son expertise, Randall Benson veut briser le «cerceau vicieux» qui pousse les peuples autochtones à travailler dans l'exploitation des sables bitumineux, pour qu'elles se consacrent plutôt au développement des énergies renouvelables.

En septembre, l'entrepreneur a installé un système d'énergie solaire dans la communauté

Les sables bitumineux et les communautés autochtones

En 2013, environ 23 000 autochtones étaient installés dans la région des sables bitumineux en Alberta.

Les entreprises autochtones ont obtenu pour 1,3 milliard de dollars canadiens en contrats conclus avec des sociétés d'exploitation de sables bitumineux du nord de l'Alberta en 2013. Au cours des 12 dernières années, ces contrats leur ont rapporté 5 milliards de dollars.

Source: Gouvernement du Canada

autochtone chipewyan d'Athabasca. «Mon entreprise leur a montré comment utiliser cette énergie et comment construire des panneaux pour qu'ils soient autosuffisants», précise-t-il. Il a également travaillé avec les communautés de Samson Cree et Louis Bull Tribe.

«Je sais que la transition vers les énergies vertes ne se fera pas demain, mais il faut dès maintenant donner le choix aux gens de la région de travailler pour d'autres industries», insiste M. Benson, qui croit que cette transition nécessite une politique gouvernementale.

Entre-temps

D'ici à ce que le virage vert se fasse, plusieurs communautés autochtones s'affairent à surveiller le développement de l'industrie des sables bitumineux et à négocier avec les entreprises qui s'installent dans leur région. C'est pourquoi, en 2013, l'organisation Fort McMurray Metis a embauché Kyle Harrietha comme directeur général. Ce dernier, qui travaillait autrefois pour la Cumulative Environmental Management Association, était habitué à négocier avec les entreprises de ce secteur.

Son rôle au sein de l'organisation est de s'assurer d'être consulté par les entreprises qui souhaitent démarrer des projets dans leur ville, mener des études d'impact environnementaux avec des experts et négocier des règlements «pour s'assurer que l'exploitation se fait de la façon la moins nuisible possible pour leur communauté», indique-t-il.

Fort McMurray Metis a actuellement 29 accords avec des compagnies d'exploitation de granulats, de sables bitumineux et de pipelines, et négocie avec 36 entreprises. Certaines compagnies de l'industrie de l'or noir sont faciles d'accès, alors que d'autres ne facilitent pas les discussions, comme Enbridge, admet M. Harrietha.

Tim Moen, chef du Parti libertarien du Canada et pompier à Fort McMurray, encourage les communautés à aller encore plus loin en «exploitant elles-mêmes les sables bitumineux» avec de «très hauts standards environnementaux».

«Les Métis savent que l'air est de plus en plus pollué, admet M. Harrietha, mais ils savent aussi qu'ils ne peuvent pas arrêter le développement de l'industrie.» Selon lui, la meilleure option qui s'offre à eux pour l'instant est de tenter d'en tirer le plus de bénéfices pour leur communauté et de limiter les ravages.

Avec la collaboration spéciale
de Simon Dansereau
Le Devoir

ANGLOPHONES

SUIITE DE LA PAGE 1

dente du conseil d'administration du Centre de réadaptation MAB-Mackay a travaillé 25 ans dans le réseau de la santé.

La directrice générale du Québec Community Groups Network (QCGN), Sylvia Martin-Laforge, croit que le gouvernement libéral devrait relire le jugement dans la cause de l'hôpital Monfort.

En 1997, le gouvernement ontarien décrétait la fermeture de cet hôpital francophone desservant la communauté minoritaire. Une bataille juridique s'en est suivie, laquelle a mené à un jugement qui consacre le principe de la protection des minorités linguistiques au Canada. La décision de fermer Monfort «ne respecte pas le principe sous-jacent de notre Constitution qui exige la protection des droits de la minorité», décrète la Cour divisionnaire de l'Ontario. Monfort joue un rôle dans l'identité franco-ontarienne comme minorité culturelle et linguistique, poursuit le jugement, et participe à la protection de la communauté minoritaire contre l'assimilation. Ce jugement est reconduit par la Cour d'appel en 2001.

«La communauté anglophone va réagir massivement» si le projet de loi entraîne la disparition légale des établissements anglophones en les réduisant à «des briques et du mortier» sans aucun pouvoir décisionnel, avertit M^{me} Saber-Freedman.

Gouvernance et droits linguistiques sont en jeu

Les établissements de santé reconnus par l'Office québécois de la langue française (OQLF) comme pouvant utiliser l'anglais comme langue de travail et de prestation de soins seront tous, à l'exception du CUSM, abolis par leur fusion aux nouveaux Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Leurs conseils d'administration seront dissous.

La Charte de la langue française prévoit un statut particulier possible pour des établissements, pas pour des points de services. Seuls deux CISSS pourraient, possiblement, se qualifier. «Les CISSS n'auront même pas le droit de communiquer en anglais avec les employés des points de services anglophones», explique Michael Udy, un retraité du réseau des centres jeunesse anglophones.

Le plus grave, juge la communauté, c'est de perdre toute prise sur la gestion de ces établissements. Elle ne peut qu'espérer, au mieux, qu'un de leurs représentants occupe un siège au conseil d'administration des nouveaux CISSS.

«Ces institutions sont la pierre angulaire de nos communautés, de leur vitalité», s'insurge M^{me} Saber-Freedman.

La communauté ne saurait se contenter d'un siège garanti aux CA des CISSS. Le QCGN demande une révision en profondeur du projet de loi pour tenir compte de la gouvernance locale et atteindre les objectifs du ministre Barrette sans «démolir» le réseau.

En commission parlementaire la semaine dernière, deux groupes anglophones ont fait part de leurs inquiétudes au ministre. «Il n'est pas question de fermer l'hôpital», s'est défendu Gaétan Barrette, répondant à des représentants de l'hôpital Jeffrey Hale de Québec. «On a voulu que le projet de loi n'atteigne pas certains éléments essentiels à votre vie communautaire», a dit le ministre. Certains articles du projet de loi garantissent un accès à des services en langue anglaise.

Le QCGN sera pour sa part entendu par la commission ce jeudi.

Les travailleurs sociaux inquiets

«Inquiets et préoccupés», les travailleurs sociaux demandent à Gaétan Barrette de garantir l'accès aux services sociaux dans le projet de loi 10. «Nous sommes préoccupés pour les personnes et les groupes les plus vulnérables qui, nous le croyons, subiront les contrechocs de la réforme qui repose beaucoup trop largement sur une vision curative et médicale de la santé, au détriment des services sociaux. Et ce, même si nous sommes d'accord avec l'idée d'améliorer la structure et le fonctionnement», a indiqué Claude Leblond, président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, lors de sa comparution en commission parlementaire mercredi.

M. Leblond craint que la mission hospitalière des CISSS draine la majorité des ressources, au détriment des services sociaux, principaux vecteurs de prévention.

«J'ai de la misère à voir comment les gens peuvent conclure que le projet de loi est dirigé vers l'hôpital alors que je m'évertue à dire le contraire», a rétorqué Gaétan Barrette.

Le Devoir

Une réforme relativement bien reçue par la population

Le tiers des Québécois ne sait pas quoi penser de la réforme de Gaétan Barrette. Un sondage Web mené par Léger auprès de 1005 internautes pour le compte du Regroupement provincial des comités des usagers indique que 42% des répondants jugent pour leur part que c'est une «bonne chose», et 24% une «mauvaise chose». S'ils sont 46% à approuver l'abolition des Agences de la santé, seulement 28% donnent leur aval à la diminution du nombre d'établissements.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D
Le Devoir sur ledevoir.com

f **t**
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com